

Province de Québec
MRC Lac-St-Jean Est
Municipalité d'Hébertville-Station

Règlement 2007-01, taxation 2007

DÉFINITION UNITÉ DE LOGEMENT

(Ceci fait partie intégrante du présent règlement).

Immeuble ou partie d'un immeuble servant à se loger, habité par une ou plusieurs personnes ou utilisé pour des fins résidentielles, commerciales, agricoles ou autres.

TAUX DU SERVICE D'AQUEDUC	
Aqueduc résidence familiale	122.00\$ unité de logement
Piscine familiale	33.00\$ l'unité
Garderie	155.00\$ l'unité
Restaurant	155.00\$ l'unité
Hôtel	155.00\$ l'unité
Épicerie	155.00\$ l'unité
Garage	155.00\$ l'unité
Un ou plusieurs commerce à même la résidence Principale occupée par le propriétaire	47.00\$ l'unité
Gare	187.00\$ l'unité
Ferme	1.55\$ l'acre pour les premiers 100 acres plus 0.40\$ l'acre additionnelle
Poulailler	155.00\$ pour un ou plusieurs poulaillers appartenant au même propriétaire plus 4.60\$ pour chaque mille poules additionnelles
Commerce (autre)	155.00\$ l'unité
TAUX DU SERVICE DES VIDANGES	
Commerce	négociable avec l'entrepreneur en cueillette de

	vidanges
Ferme	110.00\$ l'unité
Résidence familiale	55.00\$ unité de logement
TAUX DU SERVICE DE LA RÉCUPÉRATION	
Commerce	négociable avec l'entrepreneur en cueillette de vidanges
Ferme	136.00\$ l'unité
Résidence familiale	68.00\$ unité de logement
TAUX DU SERVICE DE DÉNEIGEMENT	
résidence	75.00\$ l'unité de logement
Commerces et industries (restaurant, garderie, ferme et autres)	75.00\$ l'unité
TAUX DU SERVICE D'ÉGOÛT ET D'ASSAINISSEMENT DES EAUX	
Résidence	175.00\$ unité de logement
Commerces et industries (restaurant, garderie, ferme et autres)	175.00\$ l'unité
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE GÉNÉRALE	1.22\$ du cent dollars d'évaluation
TAUX DE LA TAXE FONCIÈRE SPÉCIALE	0.01\$ du cent dollars d'évaluation
TAUX DE LA TAXE DE LA SÛRETÉ DU QUÉBEC	0.17\$ du cent dollars d'évaluation

Ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Maire

Directeur général

